COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2012

Le 8 Novembre 2012, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur GOURIET Bernard, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 02/11/2012.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique - GOURIET Bernard - PERNOT Michel - FOUCHAULT Xavier - DELANNE Jean-François - VAUTHRIN Patrick - GAY Marie-Claude
ABSENTS EXCUSES : MASSOTTE Philippe - MOUSSUS Aleth - PRODHON Fernand

N° 2012 – 33: VENTE TERRAIN LOTISSEMENT - THIEBAUD

Le Maire, THIEBAUD Dominique, étant intéressé par cette affaire, ne prend pas part à la discussion et sort de la salle du conseil.
Monsieur GOURIET rappelle le contexte. Monsieur Dominique THIEBAUD souhaite acquérir la parcelle n° 1 du lotissement, cadastrée ZH 76. La législation rend possible cette vente après validation du tarif par les services des Domaines
Il avait été décidé lors du précédent conseil d'enclencher une saisine auprès de ces services. Par un courrier de la DGFIP en date du 30 Octobre 2012, nous avons eu la confirmation que cette vente pouvait se faire suivant les modalités définies précédemment par le conseil municipal dans les mêmes conditions que les ventes déjà réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre la parcelle n° 1 du lotissement l'Echenot, cadastrée ZH 76, d'une superficie de 1773 m² au prix de 30 € TTC le m².
- Les frais liés à la vente étant à la charge du pétitionnaire
- Autorise le 1er Adjoint, GOURIET Bernard, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 2012 – 34: STATUTS NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES « COMMUNAUTE DE COMMUNE DU GRAND LANGRES »

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'un changement est intervenu concernant les règles d'attribution de la DGF en cas de fusion des communautés de communes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajourner la décision concernant le vote des statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances 2013 et au vu des précisions obtenues par la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres sur le montant de la DGF.

N° 2012 – 35: TRAVAUX SALLE DE CONVIVIALITE

Le Maire donne connaissance au conseil du montant des subventions attribuées pour la création d'un espace préparation à la salle de convivialité, à savoir :

- Région : 15% soit la somme de 9 286 € dans le cadre du contrat de développement territorial du pays de Langres
- Conseil Général : 22% soit la somme de 12 476 € au titre du Fonds d'Aménagement Local

Le montant prévisionnel des travaux s'élèvent à 61 905 € H.T

Au vu de l'attribution de ces subventions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser ces travaux
- autorise le maire à déposer le permis de construire concernant ces travaux
- décide qu'au cours d'une prochaine réunion ces travaux feront l'objet d'un examen des devis pour le choix des entreprises.

N° 2012 – 36: TRAVAUX SACRISTIES

Le Maire donne connaissance au conseil du montant des subventions attribuées pour la rénovation des sacristies de l'Eglise, à savoir :

- Région : 15% soit la somme de 2 305 € dans le cadre patrimoine rural non protégé
- Etat: 20% soit la somme de 2960 € au titre de la DETR

Le montant prévisionnel des travaux s'élèvent à 15 369,60 € H.T

Le maire précise en outre qu'une subvention du Conseil Général devrait être accordée en 2013 dans le cadre du FAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la réalisation de ces travaux après l'attribution de l'aide financière du Conseil Général.

N° 2012 – 37: CCAVM – FRAIS DE SCOLARITE 2011-2012

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne Montsaugeonnais (CCAVM) relatif à la participation financière de la Commune pour la scolarisation d'élèves durant l'année scolaire 2010/2011.
Cette participation s'élève à la somme de 802 € par élève en maternelle et à 356 € par élève en primaire.

Il est constaté pour l'exercice 2011-2012:

- 1 élève en primaire de Cohons : 1 x 356 € = 356 €
- 4 élèves en maternelle à Longeau : 4 x 802 € = 3 208 €
- 1 élève en primaire à Longeau : 1 x 356 € = 356 €

Soit la somme totale de 3920 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs appliqués par la CCAVM
- accepte la participation à ces frais pour la somme de 3 920 €
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N° 2012 – 38: PROTECTION DES CAPTAGES – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Maire rappelle que, d'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des captages est indispensable, pour autoriser la dérivation des eaux à utiliser, acquérir par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à son exploitation et grever des servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection contre la pollution des eaux.

Il invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet, l'adopter s'il y a lieu, créer les ressources nécessaires à sa réalisation et prendre les engagements indispensables en vue de la déclaration d'utilité publique réglementaire des points d'eau, des travaux de protection et à solliciter les subventions de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir pris connaissance du projet et avoir délibéré :

- Demande l'ouverture de l'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique des captages et de ses travaux de protection
- Prend l'engagement d'indemniser les usiniers irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

N° 2012-39 : RECENSEMENT DES LONGUEURS DE VOIRIE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les services de la Préfecture ont demandé un recensement des longueurs de voirie communale pour les futures DGF. Ces services font savoir qu'il apparaît une différence

de chiffrage entre les chiffres détenus par la Préfecture (10 197 m) et les chiffres transmis par la DDT de l'unité territoriale sud (9 783 m)
Un nouveau métrage a été effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient le chiffrage suivant de la Préfecture, voirie du lotissement intégrée à 10 197 m.

N° 2012 – 40: ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 215.28 € de MAAF Assurances SA concernant l'indemnisation du sinistre survenu le 24/03/2012 à la salle de convivialité (bris de glace).

QUESTIONS DIVERSES :

Recensement : Une candidature spontanée a été reçue pour assurer la fonction d'agent recenseur, un appel à candidature sera fait par voie d'affichage.

Indemnité au comptable : Par 6 voix pour 1 contre pour le versement de l'indemnité de conseil à 100% soit 196.69 €

Prochain Conseil : le 20/12/2012, à confirmer